



Conseil économique et social

Distr. générale
16 mars 2018
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

12-23 mars 2018

Point 3 a) i) de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives : problèmes à régler et possibilités à exploiter pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural

Dialogue ministériel interactif de haut niveau sur les alliances à nouer pour parvenir à l'égalité des sexes et démarginaliser les femmes et les filles en milieu rural

Résumé présenté par le Président

1. Le 13 mars 2018, la Commission de la condition de la femme a tenu un dialogue ministériel interactif de haut niveau sur les alliances à nouer pour parvenir à l'égalité des sexes et démarginaliser les femmes et les filles en milieu rural dans le cadre des débats sur le thème prioritaire « Problèmes à régler et possibilités à exploiter pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural ». Les participants à ce dialogue ont échangé des données d'expérience, des enseignements et de bonnes pratiques en la matière.

2. Le Ministre irlandais de l'égalité, de l'intégration et de l'immigration, David Stanton, a présidé et modéré le dialogue de haut niveau. Le Président a ouvert la réunion par un discours liminaire. Des ministres et hautes personnalités de 34 États Membres et un observateur ont débattu des bonnes pratiques, des modalités d'intervention, des initiatives en cours et prévues, ainsi que des mesures propres à faciliter la création d'alliances et de partenariats visant à promouvoir l'égalité des

* E/CN.6/2018/1.



femmes et des hommes. Neuf représentants d'organisations non gouvernementales ont exposé leurs points de vue. Le dialogue s'est achevé par les observations finales du Président.

Difficultés et perspectives des femmes et des filles en milieu rural

3. Les participants ont reconnu que les femmes et les filles jouaient un rôle de catalyseur dans les communautés rurales, dont elles contribuaient également à assurer la cohésion, et souligné leurs importantes contributions à la croissance économique, à l'aménagement rural, à l'agriculture durable, à la sécurité alimentaire, ainsi qu'à la protection et à la durabilité de l'environnement.

4. De nombreux participants ont fait observer que les femmes et les filles continuaient de faire face à des difficultés dans les régions rurales et reculées et à être victimes de multiples formes de discrimination, d'actes de violence et de pratiques préjudiciables. Le fait qu'elles n'ont guère, voire pas du tout accès aux services de base, à l'éducation, aux soins de santé, aux terres et aux avoirs productifs, aux infrastructures, à l'eau et à l'assainissement, au financement, à la technologie et à d'autres ressources ne fait qu'aggraver leur marginalisation et leur exclusion. Les femmes et les filles des milieux ruraux doivent aussi assurer une part disproportionnée des soins et travaux domestiques non rémunérés. Elles accomplissent des tâches qui relèvent principalement du secteur non structuré de l'économie et ont moins de possibilités que les hommes d'obtenir un travail décent. Les incidences qu'ont en outre les conflits armés et les crises humanitaires sur leur situation et sur le développement durable ont également été évoquées.

5. Les participants se sont attardés sur les initiatives et mesures prises pour surmonter ces difficultés, notamment sur les réformes législatives et l'aménagement des politiques, ainsi que sur les plans et programmes visant à promouvoir l'autonomisation des femmes et filles des milieux ruraux, et pour lutter contre la discrimination et la violence, prendre en compte la problématique femmes-hommes et promouvoir l'égalité des sexes dans la budgétisation. Ils ont également examiné la question de l'accès de ces femmes et filles à la justice et aux services juridiques.

6. Les participants ont souligné qu'il importait de donner aux femmes et filles des milieux ruraux la possibilité de recevoir une éducation et de suivre des formations de qualité, notamment dans les domaines du numérique et des finances. Certains orateurs ont insisté sur le rôle de la technologie pour proposer des formations et des services dans les régions rurales et favoriser l'intégration. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication permettent aux femmes des régions rurales et isolées d'avoir des horaires variables et des débouchés professionnels et commerciaux.

7. D'aucuns ont souligné qu'il importait de promouvoir l'autonomisation des femmes rurales, notamment en prenant des mesures qui leur ouvrent davantage le marché du travail. Des aides à la création d'entreprises étaient mises en place à leur intention et un appui était fourni aux réseaux d'entrepreneurs et aux coopératives féminines. Il a été jugé essentiel que les femmes et les filles des zones rurales aient accès aux marchés et au financement, au crédit, aux prêts, à l'assurance et aux services bancaires pour avoir les moyens d'agir. Les participants ont insisté sur la nécessité de reconnaître et de répartir autrement les soins et travaux domestiques non rémunérés, de permettre aux femmes des milieux ruraux de peser davantage sur les décisions de leur ménage, et d'être en meilleure santé, notamment en leur proposant des services de santé sexuelle et procréative et de planification familiale.

8. Il est indispensable que les femmes rurales et leurs organisations participent au développement, à la mise en œuvre et au suivi de la législation, des politiques et des plans et programmes de développement à l'échelle nationale et y exercent des responsabilités au plus haut niveau si l'on veut promouvoir un développement durable. Certains participants ont cité des cas dans lesquels la participation de ces femmes à la prise de décisions avait été renforcée à tous les niveaux, parfois par l'instauration de quotas. Leur présence dans les instances représentatives locales, telles que les conseils locaux ou les municipalités, ainsi que dans les processus de paix, a été jugée capitale.

Alliances à nouer pour parvenir à l'égalité des sexes et démarginaliser les femmes et les filles en milieu rural

9. De nombreux participants ont salué le rôle que jouent les alliances et les partenariats entre les gouvernements et d'autres parties prenantes dans l'accélération des progrès sur la voie de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles rurales. Ces alliances ont souvent rassemblé plusieurs parties prenantes – autorités locales et nationales, société civile, syndicats, organisations et coopératives féminines, milieu universitaire et secteur privé. Des mécanismes nationaux visant à promouvoir l'égalité femmes-hommes y ont aussi joué un rôle essentiel. La collaboration entre pouvoirs publics et société civile a permis d'importantes réformes judiciaires et la mise en œuvre de politiques et stratégies nationales efficaces.

10. Avec la constitution d'alliances entre un large éventail de partenaires, des mesures ont pu être prises dans des domaines tels que la violence sexiste, la sécurité alimentaire, l'autonomisation économique des femmes, l'éducation, le renforcement des capacités et l'accès au financement, les droits fonciers et la sécurité d'occupation des terres, la gestion des ressources naturelles et le développement des infrastructures. Des actions conjointes ont été menées pour lutter contre les stéréotypes sexistes et les normes et pratiques sociales discriminatoires. L'importance du rôle joué par les hommes et les garçons dans la promotion de l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural a également été relevée.

11. Les orateurs ont souligné qu'il importait de renforcer la coordination et la cohérence de l'action des pouvoirs publics et des différents secteurs en faveur des femmes et des filles des milieux ruraux, notamment dans les différents ministères et services du secteur public, dans les domaines de l'agriculture, des finances, du travail, de l'éducation et de la santé, entre autres. L'action des responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes et de services publics spécialisés a favorisé et facilité la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les politiques et stratégies sectorielles.

12. Des partenariats avec les universités, le milieu universitaire et les centres de recherche ont contribué à mieux faire connaître la situation des femmes et des filles dans les zones rurales. La ventilation des données et statistiques par sexe a permis d'améliorer l'élaboration des politiques et programmes et favorisé la transparence des mesures et activités des pouvoirs publics. Certains orateurs ont évoqué des initiatives locales visant à mettre au point des indicateurs qui rendent mieux compte des conditions de vie des femmes en milieu rural, tandis que d'autres ont demandé que des mesures supplémentaires soient prises pour mieux évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable relatifs aux femmes et aux filles en milieu rural.

13. Les participants ont souligné la nécessité d'appuyer et de renforcer les actions que mènent les organisations de femmes rurales en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles. Ils ont également estimé qu'il fallait créer des espaces sûrs et ouverts dans lesquels ces femmes puissent s'exprimer et intervenir, et aider les femmes à se regrouper et à se mobiliser pour faire valoir leurs droits. Ils ont également évoqué la nécessité d'investir dans des activités qui permettent aux filles d'exercer des responsabilités et de faire entendre leur voix. Ils se sont dits préoccupés par la marge de manœuvre de plus en plus restreinte de la société civile.

14. Les alliances entre les différents acteurs ont permis une meilleure application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en milieu rural. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable ont créé la dynamique nécessaire à la constitution d'alliances et de partenariats qui aident les femmes et les filles rurales à exercer leurs droits. Les mesures prises à l'échelle régionale ont aussi joué un rôle important à cette fin, tout comme les organisations internationales et régionales. La coopération au service du développement a contribué à améliorer la situation des femmes et des filles.
